

REUNION PUBLIQUE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2016 à 20h30

Secteurs concernés :

La Rigaudié, Les Camboulives, Saint-Anatole, Les Galiniers, La Ramière, Le Rivatel

ELUS PRESENTS : M. Gilles TURLAN, Maire, Caroline ANTONIO et Sonia DOMINGO, adjointes, Mme Estelle MORANT, Conseillère municipale, M. Robert SOUBREVIE, adjoint, MM Philippe HUAU, Christophe RAYMOND et Michaël RODRIGUEZ, conseillers municipaux.

Une cinquantaine de giroussinains sont présents et M. le Maire les remercie.

L'équipe municipale apporte une importance particulière à la communication. Les giroussinains sont invités à consulter le site Internet (giroussens81.fr), fréquemment mis à jour, ainsi que le bulletin municipal distribué semestriellement.

Des réunions de secteurs, comme celle-ci, organisées régulièrement sur la commune, permettent d'échanger sur les sujets souhaités par les habitants. Pour des questions plus individuelles, vos élus sont disponibles sur simple demande de rendez-vous auprès de la mairie.

Les comptes-rendus des réunions de secteur précédentes sont consultables sur le site Internet.

ANIMAUX

Les rapaces nocturnes sont des espèces protégées. Néanmoins, la mise en place de picots sur les poutres de l'église a été effectuée, mais certains rapaces arrivent malgré cela à s'installer. Les employés de Mairie vont voir comment remédier à cela, en ajoutant peut-être d'autres picots.

Concernant la prolifération des chats à Saint-Anatole, les habitants doivent être sensibilisés sur l'importance de stériliser et identifier leurs chats.

La municipalité a acheté deux cages afin de capturer les chats errants **dans le village** car elle a signé une convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis. Une campagne de stérilisation des chats non identifiés, sans propriétaire et sans gardien, vivant en groupe dans les lieux publics de la Commune a débuté le 15 Septembre 2016 et se terminera le 31 Août 2017. Les chats sont stérilisés, identifiés puis relâchés sur les lieux où ils ont été capturés.

La municipalité ne peut pas prendre en charge la stérilisation des chats dans toute la commune. Il appartient donc aux propriétaires de le faire.

TRANSPORT ET SIGNALISATION

Voirie

La municipalité a investi 6 500 € en 2016 pour la mise en conformité de la réglementation en matière de panneaux signalétiques. M. le Maire a établi une demande de subvention auprès du Département, pour 2017.

Sur certaines routes communales, des panneaux de signalisation de limitation de vitesse ont été installés. Des aménagements sont néanmoins à prévoir aux endroits fréquentés régulièrement par les enfants car il semble que les panneaux ne suffisent pas à faire diminuer la vitesse de certains véhicules.

MM Michaël Rodriguez et Robert Soubrevie feront le tour des quartiers pour recenser les secteurs concernés par ces aménagements.

La municipalité va également étudier l'achat d'un radar pédagogique. Un radar pédagogique relié au réseau électrique coûte 2000 €, un radar autonome 4000 à 5000 €.

Transport scolaire

En 2013, une pétition avait été signée par les habitants de Saint-Anatole pour le transport scolaire des enfants jusqu'à l'école élémentaire de Giroussens. Une enquête, menée auprès des parents d'élèves a révélé que pour la majorité d'entre eux la contrainte des horaires de bus ne pouvait les satisfaire (ramassage des enfants à 8h35 le matin et dépôt à 16h35). Il n'est pas possible de mettre en place un service périscolaire à Saint-Anatole.

La FEDERTEEP participe aux frais de transports scolaires dans la mesure où l'enfant est scolarisé à plus de 3 km de son domicile : 105 € /an jusqu'à 5 km en zone urbaine, 150 € au-delà (le formulaire est à demander auprès de la mairie).

Aménagement de chemins ruraux

Un devis d'aménagement du chemin rural pour l'accès aux 6 logements est en préparation.

Chemin du Truquet et Impasse du Clédou : aménagements vus avec le géomètre. Attente de devis.

Fossés mères

Toute intervention sur un cours d'eau est soumise à une réglementation stricte par l'Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA).

Le recensement des fossés étant terminé, deux réunions ont été organisées avec l'ONEMA. Concernant l'entretien des fossés-mères, la police des eaux doit donner son accord.

Le budget communal pour l'entretien des fossés représenterait le même montant que celui des routes (nids de poules).

VOIRIE

Depuis plusieurs années, la commune de Giroussens rencontre des problèmes en matière de réfection des routes. En 2015, la DDT a établi une étude sur l'état des 55 km de routes goudronnées de la commune. Le montant total pour la réfection des routes représenterait plus de 800 000 €.

80 000 € du budget communal 2016 sont affectés à leur remise en état. La compétence en matière de voirie va être transférée à la Communauté d'Agglomération.

La municipalité est consciente de l'état des routes au lieu-dit Prat Pastat. Tant qu'il y aura des terrains constructibles, aucuns travaux ne pourront être engagés. Les habitants sont invités à prévenir la mairie sur la présence de nids de poule.

Concernant la proposition d'échange de chemins communaux, un groupe de travail pourrait être constitué.

POUBELLES

Les points de dépôts sont régulièrement utilisés par des personnes extérieures à la commune.

Suite au passage des techniciens du SICTOM, des containers supplémentaires vont être mis en place à partir de janvier 2017.

Les modifications envisagées seront exposées en détail sur le bulletin municipal qui va être distribué fin décembre.

INTERNET

Les services du Département ont présenté les orientations qu'ils souhaitent mettre en place sur le territoire de la Communauté de Communes et sur Giroussens. Les secteurs en zone blanche (non alimentés en haut débit) ont été identifiés mais ne relèvent pas du ressort de la commune.

Un appel à projet a été lancé auprès des opérateurs Orange à Castres, Mazamet et Albi. Les poches de plus de 300 habitants sont prioritaires pour la mise en place de la fibre.

La fibre ne serait installée sur Giroussens qu'aux alentours de 2020 / 2021.

QUESTIONS DIVERSES

Contact a été pris avec le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn (SDET) pour recenser les poteaux tombés ou abimés.

Les habitants qui constatent des poteaux défectueux sont invités à alerter la municipalité par le biais du site internet http://giroussens81.fr/?page_id=528

Merci de communiquer, si possible, le numéro du poteau (étiquette bleue ou autre).

Loi NOTRe

M le Maire fait quelques rappels sur la mise en œuvre de la loi NOTRe et ses impacts sur la commune de Giroussens.

Les informations nécessaires concernant la loi NOTRe peuvent être consultés dans les bulletins municipaux de décembre 2015 et juin 2016.